



A Mesdames et Messieurs les Bourgmestres

Pour information:

A Mesdames et Messieurs les Gouverneurs de
Province

A Mesdames et Messieurs les Commissaires
d'arrondissement

Votre correspondant
Christophe Verschoore

T
02 518 20 46

Votre référence

Annexes
1

E-mail
Christophe.verschoore@rrn.fgov.be

F
02 518 25 30

Notre référence
III.21/723.1/8480/09

Bruxelles

24-06-2010

Instructions générales concernant la tenue des registres de la population – nouvelle version coordonnée.

Madame, Monsieur,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous annoncer que la nouvelle version coordonnée des Instructions générales concernant la tenue des registres de la population se trouve sur le site Internet. Cette version remplace intégralement la version précédente datant du 23 avril 2007. Vous pouvez consulter ces Instructions générales et toutes les prochaines mises à jour sur le site Internet www.ibz.rrn.fgov.be sous les rubriques "Population" > "Instructions".

Dans la note récapitulative jointe en annexe, votre attention est attirée sur les principaux changements et ajouts de ces instructions.

Cette nouvelle version comprend notamment une table des matières plus détaillée. Les anciennes instructions ont également été actualisées et mises à jour conformément aux circulaires, relatives aux différents sujets abordés dans ces instructions, que vous avez reçues depuis lors.

Par ailleurs, certains aspects de ces Instructions générales ont été précisés. Les Instructions générales ont également été complétées là où cela s'avérait nécessaire.

Sur simple demande auprès du call center (e-mail: callcenter.rrn@rrn.fgov.be), vous pouvez obtenir un CD-rom reprenant la version intégrale des instructions générales.

Cette nouvelle version coordonnée des Instructions générales a été rédigée en concertation avec nos partenaires externes (les Associations des Villes et Communes, l'Agence pour la Simplification administrative et l'Office des Etrangers) et les délégations régionales du Registre national. Je souhaite dès lors remercier de tout cœur chacun de ces partenaires pour leur collaboration constructive et leurs remarques et suggestions utiles.

Au cours du second semestre 2010, des sessions d'informations sur ces Instructions de population seront organisées dans les provinces à l'attention des administrations communales. Elles permettront d'expliquer plus amplement les principaux sujets abordés dans ces instructions.

Vous recevrez bientôt un courrier distinct reprenant les informations précises quant au lieu et à la date de ces sessions d'information.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Luc Vanneste', written over a horizontal line.

Luc Vanneste,
Directeur général.

17 JUNI 2010